

Séance 03 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buthiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Maire.

Présents :

M. CHAMOREAU Christophe, *Maire*,

M. THEVENET Julien, Mme JORY Sylvie, Mme VALERIAUD-POUGAT Claire, *Adjoint* ;

Mme BECQUART Lidia, M. BAUR Fabien, M. DUBARRY Michel, M. GIRARD Yoann, Mme CAFFE Aurélie, M. TRIPHON Guillaume, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés : M. COËNE Michael, M. MBONGO Hermann *donne pouvoir à GIRARD Yoann*, M. RENAULT Patrick, M. NEVES COSTA Manuel *donne pouvoir M. CHAMOREAU Christophe*.

Absents : M. BARRES Francis,

Secrétaire de séance : Mme VALERIAUD-POUGAT Claire

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	10	12

Date de la convocation
24/02/2025

1.) Désignation du secrétaire de séance – délibération n°1.2025

Cette désignation est soumise au début de chacune des séances du conseil municipal (Art L2121-15 CGCT).

Mme VALERIAUD-POUGAT Claire propose sa candidature.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme VALERIAUD-POUGAT Claire pour être secrétaire de séance.

2.) Adoption de l'ordre du jour de la séance – délibération n°2.2025

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-10 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal,

L'ordre du jour du 03 mars 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance,
- 3) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- 4) Compte-rendu des décisions du maire prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 5) Contrat rural,
- 6) Modification des statuts du SMEAPN (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours),
- 7) Seine-et-Marne numérique : renforcement de la sécurité des infrastructures publiques,
- 8) SDESM : adhésion de la commune de Saint-Soupplets,
- 9) Remboursement de frais,
- 10) Affaires, informations et questions diverses.

3.) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion – délibération n°3.2025

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

4.) Compte-rendu des décisions du maire prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION DU MAIRE 1.2025 SUBVENTION	-	SUBVENTION - DETR - mise en sécurité atelier technique : coût travaux : 13 409,25 € HT ; subvention sollicitée 80% : 10 727,40 €.
---	---	--

5.) Contrat Rural – délibération n°4.2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante, estimé sur une durée de trois ans :

- Travaux d'aménagement de voirie en agglomération pour un montant de **271 085,40 €HT**.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par **emprunts**, un choix de financement soumis à l'autorisation de l'État (via le trésorier public).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire, et **DECIDE** de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de **cinq ans** à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Séance départementale et la Commission Permanente du Conseil Régional,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département.

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ANNEXE : TABLEAU FINANCIER / ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION :

OPERATION(S)	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S)	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			MONTANT(S) RETENU(S) PAR LE DEPARTEMENT	SUBVENTION REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT	PART COMMUNALE
	EN € HT	EN € HT	2 025	2 026	2 027	EN € HT	(40%)	(30%)	
Aménagement de voiries en agglomération : (rue des Roses/RD 410, rue de l'Église/RD 103, route de Puiseaux/RD 410, rue des Lilas et rue du Vieux Puits)	271 085.40	271 085.40	70 880.00	33 693.40	166 512.00	271 085.40	108 434.16	81 325.62	81 325.62
SUBVENTION DEPARTEMENT			21 264.00	10 108.02	49 953.60			81 325.62	
SUBVENTION REGION			28 352.00	13 477.36	66 604.80		108 434.16		

6.) Modification des statuts du SMEAPN (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours) – délibération n°5.2025

Le Maire expose au Conseil Municipal par délibération 2025-005 du 07 janvier 2025, le comité syndical du SMEAPN a engagé une procédure de modification de ses statuts :

- À l'article 1^{er} relatif à la composition du syndicat, **suppression de la commune d'Augerville-la-Rivière dans la liste des communes membres** car, en application du principe de représentation-substitution, la commune d'Augerville-la-Rivière n'est plus membre à titre individuel du SMEAPN mais représentée par la Communauté de Communes du Pithiverais-Gâtinais pour la compétence « Eau » au même titre que la sous-compétence « Assainissement non collectif ».
- À l'article 5 relatif au siège du syndicat, **changement de l'adresse du 41 Quai Victor Hugo à Nemours afin de le transférer au 43 Quai Victor Hugo à Nemours.**

Conformément aux dispositions de l'Article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les organes délibérants des membres du SMEAPN, sont appelés à se prononcer sur cette procédure de modification.

Après avoir pris connaissance des modifications statutaires proposées et en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DECIDE :

- D'approuver la modification des statuts du SMEAPN telle que présentée et votée par le comité syndical lors de sa réunion du 7 janvier 2025 selon la nouvelle rédaction ci- annexée. ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- D'informer le Syndicat Mixte d'Eau potable et d'Assainissement du pays de Nemours (SMEAPN) de la présente décision.

7.) Seine-et-Marne numérique : renforcement de la sécurité des infrastructures publiques –

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Seine-et-Marne numérique afin de renforcer la sécurité des infrastructures publiques (armoire pour les connexions de la fibre), suite à des interventions techniques multiples et variées, parfois contre-productives, constatées.

Un devis a été demandé à la société RIVIERE. Ces frais sont à la charge de la commune.

8.) SDESM : adhésion de la commune de Saint-Souplets – délibération n°6.2025

Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la commune de Saint-Souplets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-85 du comité syndical du 25 septembre 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Souplets ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Souplets ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Souplets.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

9.) Remboursement de frais – délibération n°7.2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2123-18 à L.2123-20 relatifs aux indemnités, remboursements et avantages alloués aux élus locaux,

VU les justificatifs de dépenses fournies par le Maire, concernant les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDÉRANT que les élus locaux peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, être amenés à avancer des frais pour le compte de la collectivité, tels que des frais de déplacement, de repas, d'hébergement ou autres frais inhérents à l'exercice de leurs mandats,

CONSIDÉRANT que ces frais doivent être remboursés sur présentation des justificatifs correspondants et dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix Pour et 1 Abstention (M. CHAMOREAU),

DÉCIDE :

D'APPROUVER le remboursement des frais avancés par :

- Monsieur Christophe Chamoreau, le Maire, pour un montant total de 509,40 euros, correspondant à des achats de verres à vin/flutes et à une carte cadeau pour une élève du lycée Bezout de Nemours ayant obtenu son diplôme avec mention très bien du baccalauréat, sur présentation des justificatifs.

10.) Affaires, informations et questions diverses

a) Animation / Culture / Social :

- Dimanche 23/03/2025 : marche d'Herbeauvilliers avec animation au centre du hameau. Une initiative inscrite dans le cadre du Printemps des Poètes et avec le concours des élèves de l'école.
Les conditions météo et les fortes pluies des derniers mois complexifient les tracés. Des itinéraires vérifiés et sécurisés seront imaginés pour éviter de reporter ce rendez-vous famille.

- Lundi 14/04/2025 : Sortie des jeunes de Buthiers à Paris (Jardin des Plantes, Atelier des Lumières et Laser Game).

Cette sortie s'inscrit dans un projet « Culture et loisirs ici et ailleurs » déposé auprès de la CAF dans le cadre de l'initiative et l'engagement des Jeunes. Ce projet comprend 3 dates : la sortie des jeunes / le ciné plein-air à Buthiers (fin août) et spectacle humour en novembre.

- Projet « Être Jeunes à Buthiers »

Avec un groupe de jeunes buthérois, un projet est en construction pour imaginer un foyer des jeunes, espace socioculturel convivial qui permettrait aux jeunes de se retrouver, échanger, jouer... Une initiative qui sera réalisée dans le cadre d'un appel à projet CAF, dépôt du dossier fin avril. Cet espace est imaginé en lieu et place de l'actuelle Salle du Four à Pain.

- La médiathèque communale de Buthiers vient de bénéficier d'un désherbage lourd et d'une nouvelle mise en place dans le but de mieux valoriser l'offre disponible, une offre qui s'est actualisée et modernisée, notamment dans les rayons jeunesse et BD avec de nombreuses nouveautés, financées par le réseau de lecture de publique de la CC Pays de Nemours. L'accès à la médiathèque et les prêts de documents sont gratuits et ouverts à tous les administrés de Buthiers et d'ailleurs.

La commune a fait le choix, il y a plusieurs années, d'intégrer le réseau des médiathèques du territoire du Pays de Nemours, permettant ainsi une mutualisation d'actions de programmation, d'offres et de communication et s'engageant dans le contrat de lecture publique territorial. Une carte unique, utilisable dans tout le réseau, a été mise en place en octobre dernier. Vous pouvez la demander dans toutes les médiathèques du réseau.

Le diagnostic et la réorganisation des rayonnages actuels sont de lourds travaux. Les changements portés par les agents professionnels et soutenus par une partie des bénévoles peuvent être déstabilisants et doivent être adaptés au fonctionnement actuel de la médiathèque.

Suite au départ de Mme DURIF, pour cause de déménagement, la commune recherche activement des bénévoles pour la médiathèque.

- Action solidaire : le comité d'animation Cap ou pas Cap a lancé la vente des chocolats de Pâques via leur partenaires Initiatives. Les chocolats sont ceux d'Alex Olivier, usine visitée lors de la sortie des seniors en octobre dernier. Tous les bénéfices sont reversés à la coopérative scolaire afin de financer les projets de sortie. Les commandes sont ouvertes jusqu'à mi-mars.

- Social : la commune de Buthiers a fait un don alimentaire équivalent à 12 repas complets dans le cadre de la campagne des colis des anciens. Le secours populaire de Malesherbes est l'antenne solidaire la plus proche de Buthiers, ouverte aux buthérois.

b) Projets participatifs Région Île-de-France :

- Quatre projets ont été déposés :
 - o Repas champêtre (acquisition de bancs et tables),
 - o la valorisation environnementale du Clocheton de Buthiers,
 - o la végétalisation et l'aménagement paysager du cimetière (Projet d'engazonnement des allées du cimetière communal et d'aménagement paysager),

○ la valorisation de l'arbre de la Liberté – Symbole du bicentenaire de la Révolution.
Les administrés seront invités à voter massivement pour ces projets dès juin prochain via la plateforme régionale. Toutes les informations utiles seront transmises via le site Internet de la commune et l'application Panneau Pocket.

c) Prochaines réunions :

- 31/03/2025, 19h30 : commission des finances,
- 07/04/2025, 20h30 : conseil municipal (vote du budget).

La séance est levée à 21 h 45

**Le Maire,
Christophe CHAMOREAU**

**Le secrétaire de séance
Claire VALERIAUD POUGAT**